

07.04.2020 - 11:30 Uhr

La SSR demande le chômage partiel pour une partie du personnel

Berne (ots) -

L'annulation de grandes manifestations sportives et culturelles et la baisse marquée des recettes publicitaires ont de graves conséquences financières pour la SSR. Après un examen approfondi, le Conseil de direction de la SSR a donc décidé de demander le chômage partiel pour une partie du personnel.

La propagation du coronavirus a de profondes implications dans la société et dans l'économie. De grands événements sportifs et culturels ont été annulés, et de nombreuses productions prévues par la SSR ne peuvent pas avoir lieu. En outre, comme d'autres entreprises de médias, la SSR subit une baisse importante de ses revenus publicitaires en raison de la crise pandémique.

Bien que la baisse des revenus ne puisse pas encore être quantifiée avec précision, les estimations sont à deux chiffres et en millions. Après un examen approfondi, le Conseil de direction de la SSR a décidé de demander aux autorités compétentes le chômage partiel pour certaines équipes. Les personnes concernées travaillent pour les départements des Opérations de SRF, de la RTS et de RSI, ainsi que pour les unités Access Services et Service Technologies de Swiss TXT. Cette demande concerne environ 600 collaboratrices et collaborateurs de la SSR.

La demande de réduction de l'horaire de travail se fait avec l'accord des personnes concernées et en concertation avec le partenaire social, le Syndicat suisse des mass média (SSM). Le personnel concerné continuera à recevoir 100 % de son salaire normal. Avec cette mesure, la SSR contribue à garantir le maintien des emplois concernés.

Contact:

Service de presse SSR

Lauranne Peman

medienstelle.srg@srgssr.ch / téléphone 058 136 2121

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100845742> abgerufen werden.